

## CONVENTION PHARMACIENS – ROSP DONT LE VERSEMENT EST A JUSTIFIER – MODALITES DE GESTION

ROSP/INDICATEURS	CE QUE PREVOIT LA CONVENTION	NATURE DE LA PIECE JUSTIFICATIVE	RECCURENCE DE SON ENVOI	MODALITES AMELI PRO
<b>Incitation à la mise à jour de la carte Vitale</b>	Art. 31.1.4 : Pièce justificative = documents justifiant de l'équipement de mise à jour des cartes Vitale de la pharmacie	Attestation sur l'honneur. Devra préciser l'identité de la société, la nature des équipements, leur nombre et la période couverte	A fournir 1 fois, sauf en cas de changement	Case à cocher sur ameli pro permettant au pharmacien d'attester sur l'honneur d'être équipé des matériels (au choix) et de s'engager à tenir à disposition les éléments (équipement si plus équipé au moment du contrôle : facture/ contrat/ attestation industriel) le prouvant en cas de contrôle
<b>LAD/MSS/DMP</b>	31.1.5 :  - LAD : documents attestant leur utilisation - DMP : décompte assurance maladie - MSS : tout élément justifiant l'usage d'une MSS	- LAD : facture, bon de commande émis ou attestation d'équipement du fournisseur du logiciel (identifiant le nom de l'éditeur, le nom du logiciel, date d'acquisition et date de certification HAS) - MSS : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ équipement détecté via l'annuaire MSSanté pour toutes les messageries du ou des titulaires</li> <li>○ toutefois si mise à jour annuaire santé différée par rapport à l'équipement, nécessité d'une déclaration du pharmacien</li> </ul> - DMP : créations détectées	A fournir 1 fois, sauf en cas de changement  Ensuite, pré-remplissage du champ	LAD : envoi par mail de la pièce justificative à la CPAM de rattachement  MSS : case à cocher sur ameli pro permettant au pharmacien d'attester sur l'honneur de disposer d'une MSS
<b>ESP/CPTS</b>	31.2.5 :  Contribution versée au pharmacien qui participe à une ESP ou une CPTS	Attestation sur l'honneur	1 fois	Case à cocher sur ameli pro permettant au pharmacien d'attester sur l'honneur participer à une ESP/CPTS et de s'engager à tenir à disposition les éléments le prouvant en cas de contrôle